

RÉUNION DU 6 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le six septembre, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. PERIER Philippe, Maire.

Étaient présents :

Mme THUMEREAU Brigitte, Mme PIGEON Martine, M. BARTHELEMY Ludovic, adjoints ;
M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme TAUVEL Martine, Mme CLAEREBOUDT Claire, Mme BROUTE Karine, Mme FLOURY Sandra, M. GUILLAIN Alain, Mme LEFRANÇOIS Nadine et M. MALO Jean-Claude.

Absents excusés : M. LECARPENTIER Christian, M. ORENGE Ludovic et M. JASSAK Julien.

Deux procurations écrites ont été données :

* M. LECARPENTIER à Mme FLOURY

* M. JASSAK à M. PERIER.

Madame CLAEREBOUDT a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet dernier est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS (N°1/09-2016)

Fêtes, cérémonies et animations : Mme THUMEREAU informe que la fête du hareng est fixée au 4 novembre prochain. La commission se réunira le 12 septembre à 9 h pour son organisation. Il est prévu que les réservations soient faites à l'avance.

Mesdames THUMEREAU PIGEON, FLOURY et M. VANDERMEERSCH se réuniront le 16 septembre prochain à 19 H pour étudier les propositions reçues en matière de contrat d'assurance.

Rentrée scolaire 2016/2017 : Mme THUMEREAU signale que 116 élèves sont présents à l'école Henri Blanc répartis en 5 classes, comprenant chacune entre 22 et 24 élèves. La nouvelle directrice est Mme BOUDJEMA. 99 élèves sont inscrits aux activités périscolaires. L'activité « chant » est remplacée par celle « d'arts plastiques ».

Information : M. BARTHELEMY fixe la prochaine réunion pour l'élaboration du « P'tit Bréautais » au 13 septembre à 20h30.

Une précision est apportée au sujet des containers jaunes, qui peuvent recevoir depuis le 1^{er} septembre tous les emballages plastiques.

Cantine : M. BARTHELEMY rappelle qu'à compter de cette rentrée scolaire, les élèves de l'école Henri Blanc uniquement mangeront à la cantine scolaire municipale. Deux services seront organisés : l'un pour les maternelles et les CP ; l'autre pour les élèves du CE1 au CM2. Le total des rationnaires pour ces deux services est d'environ 60.

Le départ de l'école Notre-Dame de la cantine entraîne une diminution des rationnaires et donc une réorganisation du temps de travail :

- M. PARIS reste en poste en tant que cuisinier
- Mme LEBRUN continue d'aider les petits dans la prise de leur repas

Les inscriptions à la cantine ont été contrôlées par M. BARTHELEMY en collaboration avec Mme PIZIAUX. Mme GAGEOT, ATSEM, continue de réaliser le pointage des rationnaires à l'école. La prise de contact entre M. PARIS et la Sté ISIDORE s'est bien passée.

Travaux : M. PERIER donne les informations suivantes :

- la charpente de l'atelier communal doit être livrée dans le courant de la semaine ; il est prévu que le bâtiment soit monté, couvert et bardé pour la fin septembre
- les rideaux d'occultation de 2 classes de l'école H. Blanc sont commandés
- Pour information les travaux de la pharmacie débuteront à la fin septembre. M. PERIER indique qu'il a eu plusieurs contacts de professionnels paramédicaux depuis la mise en place de la banderole à l'emplacement du pôle médical. La parution d'un article dans la presse est prévue. M. PERIER va

contacter un architecte ou dessinateur pour les travaux d'aménagement du bâtiment existant. Un appel d'offre avec lots est envisagé.

- M. PERIER présente la proposition de 9 bis architecture d'un montant de 800 euros HT pour la maîtrise d'œuvre concernant la création d'un parking au pôle paramédical Cette mission concerne l'établissement d'un plan guide VRD et d'un cadre descriptif sommaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

RETIENT le cabinet 9 bis architecture de Bretteville-du-Grand-Caux d'un montant de 800 euros HT pour la maîtrise d'œuvre de la réalisation du parking desservant le pôle paramédical.

AUTORISE M le Maire à signer les documents et actes concernant ce dossier.

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés au budget 2016.

DEMANDE DE PARTICIPATION DU DOCTEUR LAYET (N°2/09-2016)

M. PERIER informe les conseillers que le Docteur LAYET a mis une annonce sur un site professionnel pour trouver des successeurs médecins généralistes. Les frais relatifs à cette annonce sont de l'ordre de 350 € TTC. M. PERIER demande à l'assemblée si elle souhaite participer financièrement.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal

DECIDE, avec 13 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, M. LECARPENTIER, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, M. JASSAK, Mme FLOURY, M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS, M. MALO) et 1 abstention (Mme BROUTE) de prendre en charge les 350 € de frais d'annonce.

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés au chapitre 011 de la section de fonctionnement du budget 2016.

SOCIETE MEDIA PLUS COMMUNICATION PLANS ET PANNEAU (N°3/09-2016)

M. PERIER signale qu'il a signé un protocole d'accord avec la Sté MEDIA PLUS COMMUNICATION pour la confection de plans de la commune (sous diverses formes : sur 1 panneau, tirage plans plastifiés et papiers). La confection de ces plans est financée par la publicité des fournisseurs de la commune. Il précise que cette opération est gratuite pour la commune.

CONSTRUCTION DE L'ATELIER COMMUNAL : CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE (N°4/09-2016)

M. PERIER rappelle que par délibération du 7 juillet 2015, la maîtrise d'œuvre de la construction de l'atelier municipal a été confiée au cabinet 9bis architecture pour un montant d'honoraires de 11560 euros HT pour les missions AVP, PC et PRO. Il propose de confier à 9bis architecture les missions supplémentaires suivantes VISA, DET et AOR pour un forfait provisoire de rémunération de 7345 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

CONFIE au cabinet « 9 bis architecture » de Bretteville-du-Grand-Caux les missions VISA, DET et AOR de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de l'atelier communal, pour un montant forfaitaire provisoire de 7345 € HT (soit 8814 € TTC).

AUTORISE M. le Maire à signer les documents et actes concernant ce dossier.

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits à l'opération Construction atelier municipal de la section d'investissement du budget 2016.

PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'AGRANDISSEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE PH. ANQUETIL : DEVENIR DE LA PETITE SALLE (N°5/09-2016)

M. PERIER informe l'assemblée que le permis de construire pour l'agrandissement de la cuisine de la salle Ph. Anquetil va faire l'objet d'un refus. La salle polyvalente, se trouvant dans une zone napoléonienne et étant un établissement recevant du public, ne peut pas faire l'objet d'extension pour des raisons de sécurité. La réalisation de sondages du sol est possible afin de lever le risque. L'idée d'un agrandissement de la superficie de la cuisine par récupération de la petite salle de réunion est également émise.

Un nouveau recensement des indices de cavités souterraines est en cours de réalisation dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes Campagne de Caux. Le relevé de ce nouveau recensement sera présenté aux membres de la commission PLUI le 13 septembre prochain à 14 H 30 en mairie.

DEVENIR DE LA POSTE (N°6/09-2016)

M. PERIER propose de conserver le bâtiment communal de l'ancienne poste (actuellement en vente) en l'organisant de la façon suivante :

- aménager le rez-de-chaussée en une salle pouvant accueillir les associations ou des expositions

- conserver l'étage pour un logement

M. PERIER demande à chacun de réfléchir sur ce sujet.

DEVENIR DU PRESBYTÈRE (N°7/09-2016)

M. PERIER fait part de la visite de M. MARIE, bénévole de la Paroisse Saint Jean des Campagnes, informant que la paroisse rendra les clés du presbytère à la fin du mois de septembre. La paroisse fait un appel aux bénévoles pour aider à vider et nettoyer le presbytère. M. le Maire demande à chacun de réfléchir sur la future utilisation des locaux.

DEMANDE D'AIDE DE MELLE HEBERT (N°8/09-2016)

M. PERIER fait part de la demande d'aide financière émise par Melle HEBERT de Bréauté pour l'aider à financer un projet de séjour à Madagascar dans le cadre d'une aide humanitaire.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal,

DECIDE, avec 9 voix pour (M. PERIER, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme CLAEREBOUDT, Mme BROUTE, M. JASSAK, Mme FLOURY, M. MALO) et 5 abstentions (Mme THUMEREAU, M. LECARPENTIER, Mme TAUVEL, M. GUILLAIN, Mme LEFRANÇOIS) d'accorder une aide financière à Mlle HEBERT pour la réalisation de son action humanitaire,

Ont voté sur proposition des montants suivants :

- 200 € : 3 voix pour (M. BARTHELEMY, Mme CLAEREBOUDT, Mme FLOURY) et 11 abstentions (Mme THUMEREAU, M. LECARPENTIER, Mme TAUVEL, M. GUILLAIN, Mme LEFRANÇOIS, M. PERIER, Mme PIGEON, M. VANDERMEERSCH, Mme BROUTE, M. JASSAK, M. MALO)
- 150 € : 6 voix pour (M. PERIER, Mme PIGEON, M. VANDERMEERSCH, Mme BROUTE, M. JASSAK, M. MALO) et 8 abstentions (Mme THUMEREAU, M. LECARPENTIER, Mme TAUVEL, M. GUILLAIN, Mme LEFRANÇOIS, M. BARTHELEMY, Mme CLAEREBOUDT, Mme FLOURY)

FIXE à 150 € le montant de cette aide exceptionnelle, qui sera versée directement à l'association organisatrice.

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget 2016.

SDE 76 : DEMANDE DE RETRAIT DE LA MÉTROPOLÉ ROUEN NORMANDIE (N°9/09-2016)

VU :

- la délibération du 4 février 2016 de la Métropole Rouen Normandie demandant le retrait du SDE76,
- la délibération du 10 juin 2016 du SDE76 acceptant ce retrait,

CONSIDÉRANT :

- que la Métropole, selon les termes de sa délibération, "*souhaite exercer directement sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur la totalité de son territoire afin de pouvoir y mettre en place un schéma directeur des énergies*" et demande le retrait du SDE76,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises lors de la création du SDE76,
- qu'il implique le retrait de 41 communes du SDE76,
- que la conséquence du retrait sera la rétrocession des biens mis à disposition des 41 communes concernées (opérations sans aucun flux financier), la réduction de notre périmètre, le transfert des quotes-parts d'emprunts des 41 communes à la Métropole qui les remboursera intégralement au SDE76, la conservation de notre personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser à la Métropole,
- que le mandat de co-maîtrise d'ouvrage et son avenant n° 1 permettent de terminer les travaux et de régler les factures des programmes en cours sur les 41 communes, au-delà de la date de départ de la Métropole dans le respect de l'équilibre financier initial,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que le retrait de la Métropole n'impacte que la compétence électrique, celle-ci ayant déjà repris les compétences gaz et éclairage public lié à la voirie,
- que les 41 communes du territoire de la Métropole resteront cependant adhérentes au SDE76 pour l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine et, donc, pour les compétences annexes au SDE76,

- que chaque adhérent dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, notre décision sera réputée DEFAVORABLE),
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de la Métropole,

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'accepter le retrait de la Métropole du SDE76
- ou de refuser le retrait de la Métropole du SDE 76 (préciser le motif)

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal :

- ACCEPTE, avec 12 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, M. LECARPENTIER, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAERBOUDT, M. JASSAK, Mme FLOURY, M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS) 1 voix contre (M. MALO) et 1 abstention (Mme BROUTE) le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76

PANNEAU D’AFFICHAGE SAUVAGE (N°10/09-2016)

Le panneau précédemment situé près de la boulangerie et destiné à divers affichages, retiré suite aux travaux de la place, va être remplacé prochainement.

NOUVELLE STRUCTURE DU PERSONNEL COMMUNAL (N°11/09-2016)

- **garderie périscolaire :** M. PERIER signale que Mme POLLET ne donne pas suite au renouvellement de son contrat. Mme FOURÉ, affectée à la surveillance des écoliers durant la pause de midi l'année scolaire précédente, assure dorénavant la surveillance de la garderie périscolaire.
- **agence postale communale :** Le remplacement de Melle GODEFROY durant ses congés d'été, est effectué par Mme GATZ. M. PERIER signale que Melle GODEFROY quitte l'agence postale communale. Pour assurer la continuité du service postal communal, il a décidé d'affecter à ce poste, Melle DEVIS précédemment aide de cuisine à la cantine, ceci après une période de formation.

QUESTIONS DIVERSES

- M. PERIER informe du nombre d'œufs de pigeons qui ont été récupérés au niveau du clocher de l'église. Suite à une question de M. PERIER, l'assemblée répond négativement à la demande de création d'une association canine sur la commune.
- M. VANDERMEERSCH fait part de l'étonnement d'un riverain de la rue René Coty faisant suite à la pose de sa palissade à la place de thuyas. M. PERIER précise que toute clôture doit faire l'objet d'une demande préalable et que ce type de palissade n'est pas accepté par le règlement du PLU.
- M. MALO fait part du manque de sécurité au débouché du chemin de la mare pavée sur la route départementale 910 et demande l'intervention des services départementaux. Il rappelle le problème d'absence de sanitaires à la gare SNCF.
- L'assemblée prend note que la séance de novembre aura lieu le 8 novembre.
- M. GUILLAIN souhaite des informations sur le remplacement de la chaudière de l'école. Il évoque la difficulté d'accès du cumulus de la salle polyvalente, situé dans le local-matériel.
- L'assemblée décide à l'unanimité de remplacer le portillon de l'école Henri Blanc et ACCEPTE le devis de CSTP d'un montant de 2589 euros HT ;
- Mme LEFRANÇOIS demande des informations sur les réunions de chantier de l'atelier communal et suggère une réunion de la commission des Travaux pour le suivi du chantier.
- Mme THUMEREAU signale qu'un marchand de poissons sera présent sur le marché dominical à partir du 18 septembre prochain et durant 3 mois. Elle précise que le critère d'âge pour l'attribution de colis de Noël est fixé à 70 ans.
- Mme TAUVEL évoque l'incendie à la ferme de M. LETENDRE.
- M. BARTHELEMY informe de l'arrêt de sa permanence en tant qu'Adjoint le 1^{er} samedi de chaque mois. Il précise qu'il recevra désormais sur rendez-vous. Il demande aux membres du conseil municipal de changer le jour des réunions du conseil municipal. Il remarque qu'une réfection de la voirie de la route de la voie romaine est nécessaire.

- Mme BROUTE souligne la vitesse excessive des véhicules route des sapins représentant un danger pour les enfants qui se dirigent à pied vers l'arrêt des cars.
- Mme PIGEON fait part de réclamations de riverains de la rue d'Héricy, qui souhaitent connaître la date de réalisation des travaux en haut de la rue matérialisant le sens unique. Elle signale que plusieurs riverains de la route de la voie romaine ont constaté des problèmes d'odeurs de tout à l'égoût depuis la création du lotissement rue des prés. A ce sujet, M. PERIER précise que le SIAEPA de Bretteville-St Maclou se charge d'y remédier.

La séance est levée à 23 h 30.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des membres présents.